

Vos questions / nos réponses

Annulation du Permis

Par [Profil supprimé](#) Postée le 07/05/2012 17:14

Bonjour , Apres 13 jours de Permis j'ai Eu un Accident de Voiture Liés a L'Alcool ,2 Mois apres j'ai eu une Annulation de permis pendant 8 mois .Sur le motif :conduite sous l'emprise d'un etat alcoolique >0.40mg/l ,

Fumant Du Thc depuis 3 Ans je Voulais Savoir en Quoi Vont Consister Les Tests Pour repasser le Permis car j'ai vraiment du mal a arreter le cannabis et si je dois Arreter combien de temps avant de faire les Test Car je n'ai vraiment pas envie de le louper voila repondez moi au plus Vite ,Merci

Mise en ligne le 10/05/2012

Bonjour,

Votre permis de conduire a été annulé deux mois après son obtention, vous allez donc devoir le repasser intégralement (code et conduite). Au préalable, vous devrez passer une visite médicale et un examen psychotechnique. Au cours de la visite médicale, des prélevements biologiques peuvent être réalisés.

Le THC (tétrahydrocannabinol) est détectable pendant 15 à 70 jours dans les urines en cas de consommation régulière. La consommation de cannabis, tout comme celle d'alcool, étant incompatible avec la conduite automobile, nous vous encourageons à réfléchir aux aides éventuelles pour arrêter ces consommations. Vous pouvez, pour ce faire, contacter la consultation jeunes consommateurs du centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie dont nous vous donnons les coordonnées en fin de message.

Vous pouvez également nous contacter au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin).

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA Le Relais

40, rue Saint-Antoine
59100 ROUBAIX

Tél : 03 28 33 91 40

Site web : www.lasauvegardedunord.fr/etablissements/le-relais-csapa/

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, jeudi après-midi 16h à 17h30

Consultat° jeunes consommateurs : Possible toute la semaine mais le mercredi est privilégié et réservé à l'accueil des 12-25 ans

Substitution : Distribution le matin de 9h30 à 12h au 40 bis rue St Antoine le lundi, mardi, jeudi et vendredi

Service mobile : Permanence à la Maison des Femmes de Roubaix à la demande.

[Voir la fiche détaillée](#)